

INITIATIVES DE LA VILLE DE BAILE ÁTHA CLIATH – DUBLIN (IRLANDE) POUR FAVORISER SON DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

Mario Boisvert
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
Mai 2004

SYNTHÈSE

Introduction

Depuis plusieurs années, de nombreux observateurs insistent sur le rôle des agglomérations urbaines en tant que moteurs du développement économique. Cela les amène à examiner celui que les administrations locales ou régionales jouent, ou pourraient jouer, afin de rendre les villes plus « performantes ». Dans cette optique, nombreux sont les dirigeants locaux qui croient devoir assumer des responsabilités plus importantes à cet égard.

L'agglomération de Dublin est citée en exemple pour son dynamisme depuis les années 1990. Elle serait au cœur du « miracle » économique irlandais. En considérant Dublin dans le cadre plus large de l'Irlande, on peut se demander dans quel contexte ce miracle est-il survenu? Quelles initiatives les autorités municipales ont-elles prises pour contribuer à cette performance dans le passé comme dans l'avenir? Comment ces initiatives s'articulent-elles avec les politiques gouvernementales, voire avec les programmes de l'Union européenne? La situation de Dublin et de l'Irlande en général peut-elle se comparer avec celle du Québec et de ses principales agglomérations, Montréal et Québec? C'est à ces questions que ce texte tente de répondre succinctement.

Description générale de la situation de l'Irlande et de Dublin¹

Dublin est à la fois la métropole économique et la capitale politique et administrative de la République d'Irlande. En fait, c'est la seule grande ville du pays. La municipalité ou Cité de Dublin compte environ 500 000 habitants, l'équivalent de la nouvelle Ville de Québec, et est le centre d'une agglomération de 1,1 million de personnes, l'équivalent de la RMR d'Ottawa-Gatineau. L'agglomération compte 28 % de la population du pays et génère 38 % de son PIB.

L'Irlande est un petit pays de 3,9 millions d'habitants, soit un peu plus de la moitié de la population du Québec (7,5 millions). Entre 1996 et 2002, la population s'est accrue de 1,3 % par année contre seulement 0,4 % au Québec. La différence résulte en partie d'une immigration nette de 150 000 personnes, trois fois celle du Québec durant cette période. Cette vitalité démographique s'explique notamment par une croissance économique exceptionnelle depuis les années 1990, trois fois plus rapide que la moyenne de l'Union européenne (UE). En 2002, le PIB irlandais s'est accru de 6,9 % en termes réels, comparativement à 4,0 % au Québec. Per capita, il a atteint 33 300 euros et était 50 % plus élevé que celui du Québec (32 950 \$CA ou 22 200

1 Sauf indication, les données citées sont celles de 2002.

euros). Au sein de l'UE, il n'est plus surpassé que par ceux du Luxembourg et du Danemark. Conséquemment, le taux de chômage de 4,4 % dépassait à peine la moitié du taux québécois (8,6 %).

Lors de son entrée dans la Communauté économique européenne (ancêtre de l'UE), il y a une trentaine d'années, l'Irlande était l'un des membres dont l'économie était la moins développée. C'est son habilité à tirer profit de cet espace économique commun, à travers les stades de son extension et de son intégration, qui a permis à l'Irlande de se propulser parmi les états les plus riches d'Europe, particulièrement depuis les accords de Maastricht. L'économie irlandaise est extrêmement ouverte et son surplus commercial (exportations moins importations) représentait 29 % de son PIB en 2002 (3 % au Québec). L'expansion s'est faite notamment dans les industries des TIC, des services financiers et du tourisme d'affaires et de vacances.

La position de l'Irlande au sein de l'UE lui a été particulièrement favorable : i- membre de la zone euro, elle profite d'une libre circulation maximale des biens, des personnes et des capitaux avec les autres pays de la zone; ii- seul membre de la zone euro à avoir l'anglais comme langue d'usage et la *Common Law* comme régime de droit, elle attire les entreprises américaines et britanniques qui veulent pénétrer la zone; iii- au départ moins bien nantie que la moyenne, elle a profité d'une bonne part des fonds d'ajustement structurel ou de développement régional de l'UE. Son retard relatif n'a d'ailleurs pas comporté que des inconvénients, puisqu'il impliquait des coûts moins élevés, entre autres pour la main-d'œuvre. Pour attirer les entreprises ou faciliter leur démarrage et leur expansion, le gouvernement irlandais mise également sur une fiscalité corporative très concurrentielle et sur un environnement bureaucratique et réglementaire souple et allégé.

Quant au rôle des administrations locales dans la gestion des affaires publiques en général et du développement socio-économique en particulier, jusqu'aux années 1990, il était très limité compte tenu de leur champ de compétences restreint et de la superposition d'organismes parapublics non élus chargés des fonds européens. C'est au tournant des années 2000 qu'une restructuration du secteur local, accompagnée des pouvoirs et instances lui permettant de planifier le développement, a été complétée avec le *Local Government Act* (2001).

Dublin a particulièrement profité de la croissance irlandaise. Sa position privilégiée comme seule grande ville et capitale d'un état unitaire lui a permis de concentrer à la fois une grande partie des fonctions publiques et parapubliques ainsi que des industries dites de la « nouvelle économie ». La diversification de sa structure économique vers les TIC ou le tourisme n'est pas sans rappeler les tendances observées à Ottawa, voire à Québec. La présence du gouvernement, des universités, des grands hôpitaux et des activités de recherche implique celle d'une main d'œuvre qualifiée et d'une importante clientèle pour des fournisseurs en biens et services technologiques ou spécialisés. Par contre, l'expansion des services financiers est liée à la position stratégique de l'Irlande au sein de l'Europe ainsi qu'à une initiative du gouvernement, la création de l'*International Financial Services Centre* (IFSC), un ensemble immobilier développé par la *Dublin Docklands Development Authority*. Il abrite depuis 1990 des sociétés bénéficiant d'un régime fiscal privilégié. L'industrie irlandaise des services financiers est maintenant solidement implantée avec la croissance la plus rapide d'Europe, permettant désormais

l'abolition des privilèges fiscaux en 2002 ou 2005 selon les cas. Mais les sociétés financières continueront de profiter d'un régime fiscal général très concurrentiel.

Dans la stratégie du gouvernement, l'IFSC est l'exception plutôt que la règle. De façon générale, il n'y a pas une politique et des outils de développement socio-économique particuliers pour Dublin, mais plutôt une politique nationale dans laquelle la Cité de Dublin et ses commettants doivent s'inscrire. La capitale ne se développe pas en vase clos, mais en synergie avec les autres régions du pays.

Dans l'organisation des administrations locales en Irlande, la Cité de Dublin assume, en quelque sorte, à la fois les fonctions d'une commune et d'un comté. Elle fait partie d'une collectivité régionale dirigée par des élus issus de la cité et des comtés. Cette collectivité a pour mandat d'assurer la coordination des services publics à l'échelle régionale et de contrôler l'utilisation des fonds européens. La Cité de Dublin elle-même a des pouvoirs et des responsabilités assez semblables à ceux des municipalités canadiennes; sans doute un héritage de l'occupation britannique. Du côté des dépenses, les services à la propriété dominant alors que les fonctions éducatives ou sociales sont minimales, sauf en matière de logement et de rénovation urbaine. En 2002, cette fonction, mineure au Québec, accaparait pas moins de 29 % des 615 M EUR (millions d'euros) en dépenses de fonctionnement et 59 % des dépenses en capital, lesquelles étaient très élevées (868 M EUR). Par contre, la Cité ne s'occupe pas des services de police ou de transport en commun.

Du côté des revenus, comme au Canada, la seule source de taxation est l'impôt foncier², lequel n'est cependant perçu que sur les propriétés commerciales (au sens large, incluant les tenant lieu gouvernementaux). De plus, il ne finance que 29 % des dépenses de fonctionnement et 12 % de toutes les dépenses. En comparaison, les impôts fonciers et connexes financent 70 % des budgets municipaux au Québec. Dublin est donc très dépendante des transferts gouvernementaux qui couvrent 29 % de ses dépenses de fonctionnement et, conjointement avec les fonds européens, jusqu'à la totalité de ses dépenses en capital. Au Québec, ces transferts ne représentent que 8 % des revenus municipaux.

Depuis la fin des années 1990, la croissance des dépenses des administrations locales irlandaises a été exceptionnelle. À Dublin, entre 1997 et 2002, les dépenses de fonctionnement ont crû de 12 % par année et les investissements, d'un phénoménal 47 % en moyenne! Ce formidable effort est à la fois une cause et une résultante de la croissance économique. Il fût l'un des leviers qui donna à la ville et au pays les infrastructures et les services nécessaires à cette croissance, mais il est également une réponse aux problèmes que celle-ci a laissé : inégalités sociales, intégration des immigrants ou des marginaux, congestion et étalement urbain, pressions sur l'environnement, criminalité urbaine, etc.

2 La taxe sur les véhicules moteurs est entièrement reversée aux administrations locales à travers le *Local Government Fund*. Mais les recettes doivent être obligatoirement consacrées au réseau routier et sont réparties sur le territoire en fonction des besoins et non de l'origine des revenus. Cependant, il y a sans doute une forte corrélation entre les deux à moyen terme.

Principales actions prises par le gouvernement et la cité pour le développement de Dublin

Dans ses efforts pour performer à la fois sur les plans économique, social et culturel, la Cité de Dublin opère essentiellement dans le cadre des politiques du gouvernement et avec les organismes créés par ce dernier. Plusieurs des instances et des activités de la Cité sont nées de politiques gouvernementales récentes et trouvent leurs équivalents dans les autres cités ou comtés. Ce qui frappe dans les plans et pratiques, tant du gouvernement que de la Cité, c'est la volonté d'intégrer toutes les dimensions du développement, y compris ses aspects sociaux ou environnementaux, et d'impliquer tous les acteurs de la société civile. Une attention particulière est portée aux infrastructures physiques d'une part, et aux mesures de développement durable ou de développement social d'autre part.

Le **gouvernement irlandais** a mis en place une politique de développement qui s'articule autour de trois initiatives :

1. l'élaboration d'un plan national de développement et d'investissement pour 2000-2006;
2. la création, amorcée à la fin des années 1980, d'organismes nationaux de développement centrés sur des fonctions ou des clientèles spécifiques;
3. la refonte des structures d'administration locale, incluant la mise en place par les cités et comtés de conseils de développement et de comités de politique stratégiques (*Local Government Act*, 2001). La politique gouvernementale est en effet de renforcer le rôle des élus locaux dans le développement de leur communauté.

Le *National Development Plan* (NDP) est un ambitieux programme d'investissements de 52 G EUR (milliards d'euros), soit plus de 14 000 EUR par habitant, indexés à l'inflation. La part européenne du financement, 6 G EUR, devient proportionnellement moins importante qu'auparavant avec l'enrichissement du pays. Les autres fonds sont en partie fournis dans le cadre de partenariats public-privé. Le NDP prévoit des investissements en santé, services sociaux ou familiaux, logement social, éducation, formation professionnelle, transport routier ou collectif, hygiène publique, développement industriel, développement régional ou communautaire, etc. De ces dépenses, 19 G EUR visent à favoriser l'insertion socio-économique (*social inclusion*) des individus et communautés laissés pour compte par la croissance économique.

Le NDP finance une bonne part des mesures de développement de la Cité de Dublin. Celle-ci travaille également de concert avec plusieurs organismes nationaux. Outre l'IFSC, mentionnons :

- ✓ *IDA Ireland*, un organisme gouvernemental chargé d'attirer les investissements étrangers dans des secteurs de pointe. Il offre notamment des subventions au capital, à l'emploi et à la R&D.
- ✓ *Enterprise Ireland*, un organisme gouvernemental chargé du développement des industries irlandaises sur les marchés internationaux.
- ✓ *Area Development Management Limited* (ADM), un organisme privé initié par le gouvernement et chargé de supporter l'insertion économique et sociale des personnes et communautés défavorisées ou marginalisées. Grâce au financement du NDP, l'ADM gère le *Local Development Social Inclusion Programme* (LDSIP) qui cible des groupes sociaux en difficulté. L'ADM supporte également le programme *Revitalising Areas by Planning*,

Investment and Development (RAPID) qui cible 45 localités et quartiers urbains moins nantis.

- ✓ *Foras Áiseanna Saothair – Training and Employment Authority* (FÁS), un organisme gouvernemental chargé d'offrir des services de formation continue, d'apprentissage en milieu de travail, de recrutement et de placement.

La **Cité de Dublin**, comme un grand nombre de villes des pays industrialisés, a son *Economic Development Unit* (EDU) dont le rôle est semblable aux traditionnels organismes municipaux de développement : information, promotion, coordination, soutien technique, etc. Dublin a désigné six quartiers à revitaliser, dotés d'*Integrated Area Plans* (IAPs), et où elle offre des incitatifs fiscaux pour des projets de développement intégré qui amènent un « community gain », c'est-à-dire, qui tiennent compte à la fois des retombées environnementales, sociales et économiques; par exemple, en intégrant des logements abordables ou des équipements communautaires ou récréatifs.

Dublin a également créé, avec le soutien financier du gouvernement et de l'UE, un *Dublin City Enterprise Board* (DCEB) dirigé par des personnes issus des milieux d'affaires ou communautaires. Son rôle est d'encourager la formation et la pérennité de petites entreprises par la promotion d'une culture entrepreneuriale, par des services d'information, de consultation, de formation et de mentorat, et par des subventions à l'investissement ou à l'emploi.

En un certain sens, le DCEB est complémentaire au *Dublin Business Innovation Centre*, l'un des quatre BIC d'Irlande. Le BIC vise également la création et l'expansion de petites entreprises, mais en ciblant spécifiquement les productions à contenu technologique ou innovateur. Il ne relève pas de la Cité de Dublin. C'est un organisme à but non lucratif né d'un partenariat entre des intervenants des secteurs public, privé et universitaire, avec le soutien financier du gouvernement et de l'UE. Le BIC de Dublin fait partie d'un réseau de 150 BICs à travers l'Europe. Outre le type de services offert par le DCEB, le BIC offre également un incubateur d'entreprises, un programme de partenariat international et de transfert technologique, ainsi que l'accès à des fonds de capital de risque.

Ces organismes ont leur vocation particulière, essentiellement économique (en dehors des IAPs), mais, dans la foulée du *Local Government Act*, la planification intégrée du développement socio-économique local passe par la Cité et ses instances, au premier chef le *Dublin City Development Board* (DCDB). Le DCDB fonctionne indépendamment de la ville, même s'il bénéficie de son soutien matériel et technique. Il comprend le maire et des conseillers de la ville, dont les présidents des six *Strategic Policy Committee* (SPC), ainsi que des représentants des organismes de développement, des agences gouvernementales, du milieu des affaires et des organismes communautaires. Les six SPC, où sont aussi représentés les milieux d'affaires et communautaires, s'occupent de : la planification du développement économique et les affaires européennes; l'environnement et les infrastructures de génie; le transport; le logement et les affaires sociales et communautaires; les arts, la culture, les loisirs et la jeunesse; les finances et l'administration générale. Pour faciliter le réseautage et la participation des groupes bénévoles ou communautaires, le Conseil de ville a également créé le *Community Forum*, lequel est divisé en plusieurs *Focus Groups*.

La tâche principale du DCDB est l'élaboration et le suivi d'une Stratégie économique, sociale et culturelle sur l'horizon 2002-2012 : « *Dublin – A City of Possibilities* ». Son élaboration a d'abord nécessité une série de recherches : i- l'analyse des différents volets du NDP et des fonds potentiellement disponibles pour des projets à Dublin; ii- la description de tous les services offerts par les secteurs public, privé et communautaire; iii- le profil socio-économique détaillé de la ville. S'en est suivi plusieurs phases d'information, de consultation et de rédaction, et enfin une validation en fonction des principes rattachés au développement durable, notamment en regard des droits humains et démocratiques, de la protection de l'environnement et de la préservation des ressources.

La Stratégie s'articule autour d'un thème central, une « ville de quartiers » (*City of Neighbourhoods*), qui implique la promotion de leur identité, la déconcentration des services et la participation citoyenne de la base vers le sommet (« bottom-up »). S'y greffe quatre thèmes « habitants » : une ville accueillante et diversifiée, branchée et informée, démocratique et participative, et enfin « intégrée » (*Integrated City*), c'est-à-dire « non bureaucratique », par le partage de l'information et la coordination dans la prestation des services. D'autres thèmes ayant un impact sur la vie urbaine gravitent autour de cette thématique de base. Ils vont d'une ville sécuritaire à une ville verte, en passant par une ville apprenante et une ville entreprenante. Pour chaque thème sont présentés un état de situation, un résumé des préoccupations lors des consultations et une stratégie avec objectifs et priorités d'action. Voici quelques exemples de priorités d'action mentionnées dans la Stratégie :

- ✓ L'élaboration de plans de quartier pour y concrétiser la Stratégie;
- ✓ L'inventaire de toutes les barrières nuisant à la participation et à l'insertion sociale, et l'élaboration d'un plan d'action pour y remédier;
- ✓ Le développement du site www.dublin.ie, indépendant de celui de la Cité, comme un espace commun d'information, de communication et de participation sur toute question touchant Dublin. Déjà en fonction sous l'égide du DCDB, le site est le principal véhicule de diffusion et de discussion de la Stratégie (initiative « Action for Dublin »);
- ✓ Le développement, à partir des structures actuelles, d'un guichet unique pour la formation professionnelle (« City Learning Board »);
- ✓ L'établissement d'un « Economic Development Office » à partir des structures actuellement sous l'égide de la ville (EDU, DCEB);
- ✓ La création d'un fonds « Enterprising Dublin » en support aux initiatives entrepreneuriales;
- ✓ Le regroupement sous un guichet unique du financement et du soutien technique aux organismes communautaires ou bénévoles.

Par delà la planification du DCDB et les services offerts par la EDU et le DCEB, c'est d'abord et avant tout par ses propres investissements que la Cité de Dublin agit sur son développement social et économique. Ceux-ci, on l'a vu, sont presque entièrement financés par le gouvernement et l'UE. Depuis 2001, leur niveau surpasse même les dépenses de fonctionnement. Il s'est particulièrement élevé avec le lancement de la NDP en 2000. La part du lion (environ 60 %) va au logement et à l'immobilier en général. L'habitation et la rénovation urbaine sont donc beaucoup plus subventionnés en Irlande qu'au Canada. La moitié des autres investissements va au réseau routier.

Partage des fruits de la croissance économique entre Dublin et le gouvernement irlandais

La Cité de Dublin ne peut imposer les revenus ou la consommation et elle ne reçoit pas de remise des impôts nationaux perçus sur son territoire. La sensibilité de ses recettes fiscales à la croissance économique n'est donc pas immédiate. Elle est liée au cycle propre du marché foncier et cela, uniquement dans le secteur des immeubles non résidentiels. Or, comme en Amérique du Nord, la croissance des valeurs a été lente du milieu des années 1990 au début des années 2000; même plus lente qu'ailleurs en Irlande.

Par contre, la progression des transferts gouvernementaux destinés aux dépenses de fonctionnement a été très forte, et plus à Dublin qu'en province : entre 1997 et 2001, 19 % par année versus 15 % respectivement. Et c'est sans compter la croissance fulgurante des subventions aux investissements. Par conséquent, le gouvernement a largement fait profiter Dublin et les autres administrations locales de la croissance exceptionnelle du pays et ce, principalement dans le but de renforcer les infrastructures, de revitaliser les vieux quartiers et d'accroître le parc de logements abordables.

COMMENTAIRES

Principaux constats

Quant à la situation socio-économique de l'Irlande et de la Cité de Dublin :

- L'Irlande occupe une position stratégique très avantageuse au sein de l'UE, laquelle lui a permis de dégager un surplus commercial exceptionnel, lequel lui procure les entrées de fonds qui lui permettent d'investir massivement dans ses infrastructures, ses services et ses programmes de développement.
- Dublin occupe une place privilégiée dans ce contexte en tant qu'unique grande ville et capitale du pays, capable d'avoir un rayonnement international notable.

Quant aux politiques de développement socio-économique du gouvernement irlandais et de la Cité de Dublin :

- Le gouvernement irlandais a adopté une approche pro-active et intégrante, comportant une planification à l'échelle nationale, un arrimage solide aux opportunités offertes par l'UE et les marchés internationaux, la mise sur pied d'organismes ciblant chaque type de clientèle et un programme d'investissements massifs s'attaquant à chacun des problèmes identifiés. Dans un contexte où le pays a connu un enrichissement important, le gouvernement semble résolu à mettre désormais l'accent sur les questions relatives à la pérennité et à la répartition de cette richesse. Les concepts de développement durable et d'insertion sociale sont au cœur de sa politique; cela contraste avec le « bla-bla de service » qu'on entend trop souvent en Amérique du Nord. Vis-à-vis les administrations

locales, le gouvernement a opté pour une approche à la fois dirigiste mais inclusive, qui confie aux élus et à la société civile l'adaptation et la mise en œuvre de ses politiques à l'échelle locale.

- Dublin a adopté des pratiques qui s'intègrent très bien à la politique nationale. L'exercice de planification stratégique à long terme semble avoir été conduit avec rigueur, sur une période de temps appropriée et sous l'égide d'un organisme permanent de planification concertée; cela contraste avec bien des forums ou sommets convoqués ailleurs de façon improvisée et dans des délais très courts. Des initiatives et des instances ont été lancées pour impliquer en permanence l'ensemble de la société civile dans chacun des quartiers. Les problématiques urbaines et économiques sont traitées dans une perspective où la qualité de vie et l'insertion sociale sont au cœur et non à la périphérie des politiques.
- L'implication importante des élus et de l'administration de Dublin, comme dans les autres collectivités locales, est un phénomène très récent, postérieur au décollage économique du pays. Celui-ci fut encouragé par le gouvernement et ses partenaires européens ou privés, y compris à l'échelle locale. Il est cependant apparu qu'une fois ce décollage bien enclenché, sa consolidation et son impact sur la qualité de vie dépendait de la prise en charge de problématiques locales particulières, socio-économiques ou environnementales, que le milieu local et ses élus sont mieux placés pour assumer. Cela ne s'est pas traduit par une vaste diversification de la fiscalité et des responsabilités, sauf en matière de logement et de planification, mais plutôt par une hausse importante des transferts gouvernementaux accompagnée d'un net renforcement de l'implication des élus locaux dans leur gestion ou celle des fonds européens.

Adaptation potentielle au cas du Québec et du Canada

Par sa taille et certains traits socioculturels, l'Irlande présente certaines similitudes avec le Québec, comme Montréal ou Québec avec Dublin. Mais le Canada n'est pas un état unitaire et les pouvoirs et responsabilités sont partagés entre deux paliers supérieurs de gouvernement. De même, Montréal n'est pas une capitale politique et Québec n'est pas une métropole économique.

Le Québec a un territoire habité et un réseau de villes et de régions assez compact et intégré pour s'inspirer de l'Irlande en matière de planification nationale. Mais son gouvernement ne contrôle pas tous les leviers nécessaires et est aux prises avec un déséquilibre fiscal important au profit du gouvernement fédéral. Ce dernier n'assume pas non plus toutes les responsabilités nécessaires et administre un territoire trop grand et diversifié, beaucoup moins cohésif. Enfin, l'ALÉNA n'a pas de fonds d'ajustement structurel ou de développement régional. Le gouvernement fédéral pourrait peut-être jouer un rôle équivalent à l'UE auprès des provinces. Mais sa propension à se comporter en « gouvernant », directement auprès des clientèles, souvent hors de ses champs de compétence, est source de tensions politiques, de mauvaise coordination, de chevauchements, de lourdeur bureaucratique et d'incertitude quant à la pérennité du financement.

Le Québec et le Canada ne font pas partie d'un espace économique semblable à l'UE et encore moins à la zone euro. On n'y trouve pas la croissance et la richesse nécessaires à des

investissements aussi importants qu'en Irlande. Avec sa main-d'œuvre bilingue et son droit civil, le Québec peut tenter « d'émuler » l'Irlande comme porte d'entrée du marché nord-américain pour les entreprises européennes. Cependant, l'ALÉNA est loin d'être l'espace économique et monétaire de la zone euro.

Néanmoins, le Québec pourrait s'inspirer de la politique irlandaise et tenter de l'adapter au mieux à sa propre situation. Il en va de même de ses administrations locales, à condition qu'elles couvrent un espace économique suffisamment grand et cohérent et qu'elles aient les compétences nécessaires. Les MRC sont en moyenne moins peuplées que les comtés irlandais. De plus, ces derniers et les cités sont le principal palier électif d'administration locale en Irlande, alors que les MRC ne sont que des prolongements des municipalités. Quant à nos plus grandes villes, la mise en œuvre d'une planification s'inspirant de celle de Dublin suppose qu'elles aient les reins assez solides par l'étendue de leurs activités économiques, l'importance de leur population et la cohérence de leur territoire au sein de leur agglomération.

RÉFÉRENCES

Irlande : Administrations locales et organismes nationaux de développement

Area Development Management Limited (ADM) <http://www.adm.ie>

Autorités Locales du Monde / World Local Authorities (ALM/WLA). <http://www.almwla.org>

Dexia Crédit Local. *Finances locales dans l'Union européenne : tendances 1997/2002*. Note de conjoncture. http://www.dexia-clf.fr/abonnes/pages/monde_local/donnees_budgetaires/note_conjoncture/doc/NdCEF.pdf

Enterprise Ireland. <http://www.enterprise-ireland.com>

Foras Áseanna Saothair (FÁS). <http://www.fas.ie>

IDA Ireland. <http://www.ida.ie>

Ireland : Vital Statistics 2004. <http://www.ida.ie/facts/vitalstatsjan04.pdf>

National Development Plan (NDP). <http://www.ndp.ie>

Dublin : Conseil de ville et organismes de planification et développement

Dublin Business Innovation Centre (DBIC). <http://www.dbic.ie>

Dublin City Council. <http://www.dublincity.ie>
Dublin City Council Annual Report & Accounts 2002.
<http://www.dublincity.ie/profile/publications/annualreport2002.pdf>

The Lord Mayor's Commission : Review of Future Funding Needs of Dublin City Council, 2003-2006. <http://www.dublincity.ie/profile/publications/LMReport.pdf>

Dublin City Development Board (DCDB, incluant l'initiative *Action for Dublin et le Community Forum*) <http://www.dublin.ie>

Dublin – A City of Possibilities : Economic, Social and Cultural Strategy (2002-2012).
<http://www.dublin.ie/index.asp?locID=51&docID=-1>

Dublin City Enterprise Board (DCEB). <http://www.dceb.ie>

International Financial Services Centre – Dublin (IFSC). <http://www.ifsconline.ie>